

EAUX

Eaux usées

Que vous soyez raccordé au réseau d'assainissement collectif ou que vous ayez votre propre installation, tout ce qu'il faut savoir sur le fonctionnement des eaux usées sur notre territoire se trouve sur cette page !

Publié le 16 mars 2021

Dernière modification le 05 novembre 2024



ATTENTION : Le Service des Eaux sera fermé au public le mardi 18 juin 2024, sauf pour les interventions urgentes.

L'assainissement collectif

Si votre logement est raccordé au "tout à l'égout", vos eaux usées s'évacuent via le réseau d'assainissement collectif. Ce dernier achemine les eaux vers une station d'épuration, qui les traite puis les rejette dans le milieu naturel.

L'assainissement individuel

Les habitations qui ne sont pas raccordables au tout à l'égout doivent se doter d'une installation individuelle, dite d'"assainissement non collectif". Le plus souvent, ce sont des fosses septiques. Dans ce cas, l'installation doit assurer la collecte, le prétraitement, l'épuration mais aussi l'infiltration ou le rejet des eaux usées.

Plusieurs règles sont à respecter pour être en conformité avec la réglementation, dont l'objectif est d'éviter tout risque pour l'environnement ou pour la santé. Notre SPANC (Service public d'assainissement non collectif) est là pour vous conseiller :

- si vous souhaitez vendre ou acheter un logement doté d'une installation d'assainissement individuel,
- si vous avez un projet de mise aux normes de votre installation,
- si vous hésitez sur les filières d'assainissement.

Le SPANC a également comme mission de contrôler les installations d'assainissement individuel.

Je vidange ma fosse septique

Le marché de vidange est disponible toute l'année pour les particuliers. Vous pouvez [consulter les tarifs 2024 ici](#).



[Compléter le formulaire en ligne ici pour la réalisation de vidange et du nettoyage d'une installation d'assainissement non collectif.](#)

Vous pouvez également [télécharger le formulaire en format papier](#) et le remplir à la main.

Peut-on tout jeter avec les eaux usées ?

Que vos eaux usées soient traitées par une station d'épuration après avoir transité par les égouts ou par votre installation individuelle, plusieurs produits et substances ne doivent pas être jetés dans vos WC, lavabos, éviers, douches ou baignoires comme :

- > les lingettes, protections hygiéniques, cotons ;
- > les produits toxiques (comme les diluants, pesticides, résidus de peinture...)
- > les graisses et huiles ;
- > les médicaments...

Tous ces produits peuvent entraîner de lourds dysfonctionnements mais aussi une pollution environnementale et des problématiques de santé publique.



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > GEMAPI
- > Eaux pluviales

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.